F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Seizième session

Busan (République de Corée), 4-8 septembre 2017

SUIVI DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE

Résumé

Le présent document fait la synthèse des progrès accomplis dans l'application de l'article 11 (Pratiques post-capture et commerce) du Code de conduite pour une pêche responsable (le Code), et souligne aussi les domaines dans lesquels l'application de l'article 11 présente des difficultés pour les Membres de la FAO.

Le Sous-Comité est invité à

- Donner des orientations sur les moyens de renforcer et d'élargir l'application de l'article 11 du Code.
- Donner des indications qui permettent de recenser les domaines nécessitant un travail supplémentaire en vue d'améliorer la version actuelle du questionnaire;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

mt984

INTRODUCTION

1. L'application de l'article 11 par les Membres est suivie au moyen d'un questionnaire et, depuis 2015, par le biais d'un nouveau système de déclaration en ligne. L'accès à ce nouveau questionnaire en ligne se fait par un portail dédié, sur le site de la FAO[1], au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe individuels, dans les conditions requises de confidentialité, de sécurité et de facilité d'utilisation.

2. Les informations contenues dans le présent document ont été regroupées et analysées sur la base d'éléments communiqués par les Membres de la FAO entre le 20 février et le 5 mai 2017 en réponse à un questionnaire d'autoévaluation en ligne[1].

3. Cent vingt-trois pays et l'Union européenne (Organisation Membre), répondant au nom de ses 28 États Membres, ont fait parvenir leurs réponses, soit un total de 151 pays, ce qui représente 77 pour cent des Membres de la FAO.

Session	**Répondants**	**Taux de réponse**
Treizième session - 2012	15 Membres + 1 organisation Membre	22 % des Membres de la FAO
Quatorzième session - 2014	88 Membres + 1 organisation Membre	60% des Membres de la FAO
Quinzième Session - 2016	115 Membres + 1 organisation Membre	73% des Membres de la FAO
Seizième session - 2017	123 Membres + 1 organisation Membre	77% des Membres de la FAO

QUALITÉ DES QUESTIONNAIRES REMPLIS ET PERFECTIONNEMENT DU PROCESSUS DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS

4. En moyenne, les réponses fournies couvrent 94 pour cent des questions posées, les 6 pour cent restants correspondent à la mention «sans objet» (5 pour cent) ou à des cases vides (1 pour cent).

5. Le taux de réponse amélioré, ainsi que l'exhaustivité des renseignements, des observations et des données recueillis grâce au questionnaire en ligne constituent un retour d'informations très positif et reflètent un fort degré d'intérêt et d'engagement de la part des Membres de la FAO.

6. Le taux de réponse dans chaque région (c'est-à-dire le pourcentage des pays de la région ayant répondu) est le suivant: Amérique du Nord, 100 pour cent; Proche-Orient, 81 pour cent; Amérique latine et Caraïbes, 79 pour cent; Afrique, 78 pour cent; Asie, 74 pour cent; Europe, 64 pour cent[2] et Pacifique Sud-Ouest, 50 pour cent.

7. Le Secrétariat du Sous-Comité du commerce du poisson doit examiner le questionnaire dans sa version actuelle afin de s'assurer qu'il est clair et à jour. En particulier, comme le suggère déjà certains Membres, des améliorations doivent être apportées, à savoir: détailler davantage les instructions concernant les réponses à donner, notamment le système d'évaluation, et veiller à ce que les questions soient claires et détaillées.

[1] Le questionnaire a été adressé à l'ensemble des États Membres de la FAO (fonctionnaires gouvernementaux, Bureaux régionaux et Bureaux de pays de la FAO, représentants permanents, participants au Comité des pêches et au Sous-Comité du commerce du poisson) le 20 février 2017. Entre le 20 février et le 5 mai 2017, des rappels concernant l'enregistrement et la communication ont été envoyés, et les pays ont reçu des instructions pour les aider à remplir les questionnaires.

[2] La région Europe comprend les pays européens n'appartenant pas à l'UE et l'Union européenne (organisation Membre) en tant que telle, qui compte pour une réponse.

STRUCTURE

8. Le questionnaire comprend six sections:

- Section I - Utilisation responsable du poisson
- Section II - Commerce international responsable
- Section III - Lois et règlements sur le commerce du poisson
- Section IV - Nouveaux enjeux liés à la mise en œuvre de l'article 11 du Code
- Section V - Défis actuels
- Section VI - Observations complémentaires

9. Dans les trois premières sections (29 questions différentes assorties d'une échelle de notation[3]), les Membres doivent rendre compte de leurs progrès dans l'application des mesures relatives à l'utilisation responsable du poisson, au commerce international responsable et aux lois et règlements sur le commerce du poisson.

10. Dans les trois sections suivantes (cinq questions ouvertes), les Membres sont invités à indiquer les nouveaux problèmes qu'ils rencontrent dans l'application des dispositions de l'article 11 en ce qui concerne les systèmes de garantie de la sécurité sanitaire et d'assurance de la qualité, le secteur post-capture, le commerce international du poisson et des produits de la pêche, les lois et réglementations, et à faire part de leurs observations complémentaires.

ANALYSE DES RÉPONSES

11. Une analyse statistique détaillée des réponses aux questions présentées sous forme d'échelle de notation est disponible dans le document COFI:FT/XVI/2017/Inf.9 qu'il convient de lire en même temps que la présente synthèse.

12. De manière générale, les Membres, y compris plusieurs pays enclavés, indiquent un bon niveau (3,45 en moyenne) de mise en application de l'article 11 et offrent un bon aperçu de la situation mondiale et régionale des pratiques après capture et du commerce, ainsi que des importants enjeux naissants, des activités en cours et des préoccupations.

13. En particulier, les taux d'application des mesures liées à l'adoption des lois et réglementations (3,62 en moyenne), aux systèmes de garantie de la sécurité sanitaire et d'assurance de la qualité (3,54 en moyenne) et au commerce international du poisson et des produits de la pêche (3,39 en moyenne) semblent indiquer l'existence d'un environnement institutionnel et technique favorable au niveau mondial.

14. Le niveau global d'application le moins bon concerne les mesures prises dans le secteur post-capture (2,95). Le domaine qui affiche le niveau le plus bas est celui concernant le suivi et le contrôle des impacts sur l'environnement des activités post-capture (2,51), puis les mesures prises pour évaluer et réduire les pertes post-capture (2,82), et enfin celles prises pour encourager la valeur ajoutée (2,89).

15. Le présent rapport est le quatrième élaboré par le Secrétariat du Sous-Comité du commerce du poisson sur ce sujet. Vu les taux de réponse différents et la composition différente des réponses (provenant de pays différents), le tableau ci-après compare et analyse les résultats des trois dernières éditions en ne tenant compte que des pays ayant répondu à chacune d'elle (soit au total 59 Membres + 1'organisation Membre). Le tableau présente une vue d'ensemble du niveau global d'application de l'article 11 rapporté par ces pays au cours des années (moyennes simples), l'échelle de notation allant de 1 à 5.

[3] L'échelle de notation va de 1 (mise en œuvre nulle ou à peine commencée) à 5 (mise œuvre très avancée ou terminée). La mention «sans objet» était acceptée lorsque la question ne s'appliquait pas au contexte national ou infranational.

Session	Taux d'application global
Quatorzième session - 2014	3,26
Quinzième Session - 2016	3,48
Seizième session - 2017	3,58

16. Afin d'enrichir l'analyse, le graphique ci-après présente une ventilation des résultats fournis au niveau régional.

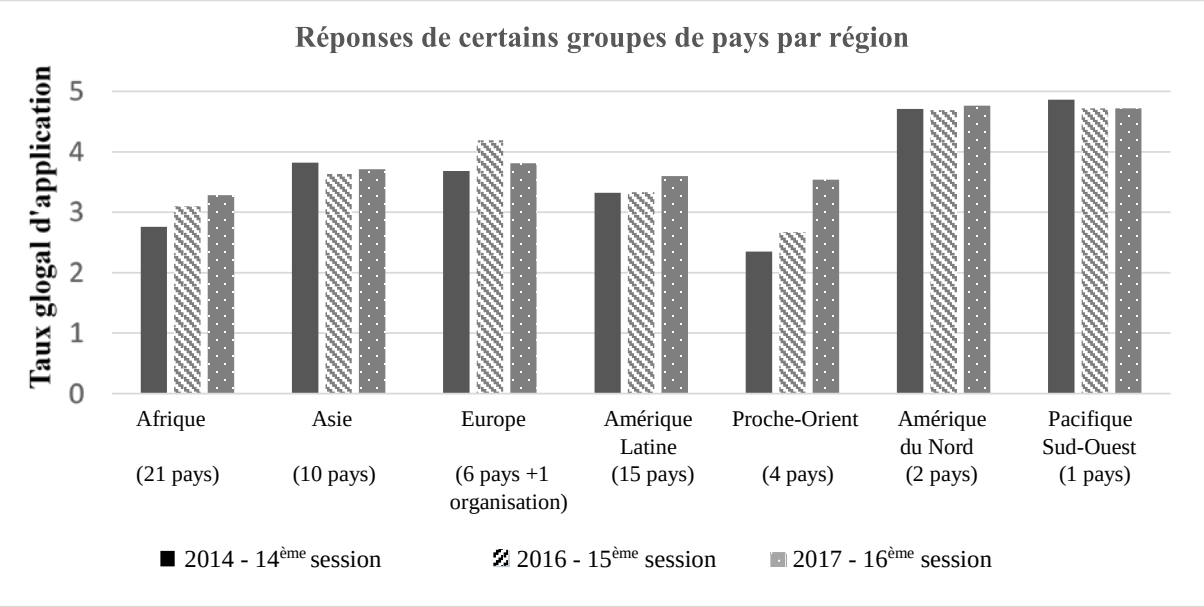

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS L'APPLICATION DE L'ARTICLE 11

17. Une analyse quantitative des réponses ouvertes reçues est proposée ci-après. Les observations détaillées fournies ont été traduites et résumées; elles sont présentées ci-après afin de mettre en évidence, autant que possible, les domaines où l'application de l'article 11 présente des difficultés pour les Membres.

18. Les Membres reconnaissent l'importance de la gouvernance des pêches en tant que somme des dispositions juridiques, sociales, environnementales, économiques et politiques utilisées pour gérer les pêches, aux niveaux international, national et local. À ce titre, ils se félicitent de l'article 11 et le considèrent comme une partie intégrante du Code couvrant les divers aspects liés aux activités post-capture et comme un moyen d'améliorer les pratiques, d'intégrer les préoccupations d'ordre social et environnemental liées au secteur post-capture, de progresser vers une utilisation durable, responsable et sûre des ressources aquatiques et, surtout, de promouvoir et de protéger la sécurité des personnes.

19. La mise en place d'institutions, de politiques et de processus est reconnue comme étant fondamentale pour la gestion efficace des pêches; la participation multilatérale, la coopération et l'harmonisation des besoins sont également indispensables.

20. Les principales difficultés rapportées au niveau national sont le manque de ressources, de compétences et d'infrastructures physiques, ainsi que les complications dues à la mauvaise coordination et au chevauchement des rôles et des responsabilités entre les différents ministères et services concernés.

21. La majeure partie de l'article 11 est appliquée dans de nombreux pays, même si d'importantes difficultés, reprises dans les sections suivantes, ont été rapportées.

Défis actuels dans les systèmes de garantie de la sécurité sanitaire et d'assurance de la qualité

22. De nombreux pays ne disposent pas encore de systèmes de garantie de la sécurité sanitaire et d'assurance de la qualité et indiquent que des efforts sont consentis pour examiner le cadre structurel, administratif et juridique afin de promouvoir la qualité et la sécurité sanitaire du poisson et des produits de la pêche tout au long de la chaîne de valeur et de protéger les droits des consommateurs. Dans certains cas, des travaux sont menés pour améliorer et mettre à jour les normes et textes législatifs nationaux en vue de respecter les prescriptions internationales et les directives du Codex Alimentarius.

23. De nombreux pays indiquent que des systèmes de sécurité sanitaire et de qualité sont en place mais, la plupart du temps, ils ne sont pas suffisamment développés et/ou systématiquement mis en œuvre en raison de contraintes budgétaires, de l'absence d'autorité compétente, d'infrastructures et d'installations inadéquates (manutention à bord à l'entreposage, transport, marchés et transformation), et de l'absence d'opérateurs et/ou d'inspecteurs qualifiés, notamment pour la pêche artisanale.

24. En particulier, la rupture et la défaillance de la chaîne du froid ainsi que l'adoption limitée des procédures opérationnelles standards et des systèmes d'analyse des risques-points critiques pour leur maîtrise sont parmi les principaux facteurs affectant la sécurité sanitaire et la qualité.

25. La plupart des pays mentionnent les coûts élevés (du matériel à la consommation énergétique) et les difficultés (c'est-à-dire, alimentation stable en électricité) que comportent l'élaboration et l'application des programmes de sécurité sanitaire et d'assurance de la qualité, y compris les systèmes de contrôle et de surveillance, en particulier pour la pêche artisanale.

26. Le manque d'investissements et de recherche dans la technologie du poisson a largement été attribuée à l'absence de programmes (et d'incitations) visant à améliorer la manutention post-capture et à la faible participation des investisseurs du secteur privé dans le secteur de la pêche.

27. La plupart de Membres font état de l'absence de programmes de sensibilisation et de formations appropriées (pour les pêcheurs comme pour les opérateurs, les inspecteurs et les consommateurs) dans le domaine des pratiques en matière d'hygiène, de la sécurité sanitaire et de l'assurance qualité, et des normes de qualité minimale. Certains Membres mentionnent la nécessité de faire plus largement connaître les bonnes pratiques de manipulation et d'introduire des pratiques et des services post-capture modernes, principalement dans la pêche artisanale, afin de garantir la bonne conservation et d'accroître la sécurité sanitaire et la qualité du poisson et des produits de la pêche.

28. Le manque de services et d'infrastructures de laboratoires adaptés et efficaces au niveau national pour contrôler les conditions et la situation et prévenir les risques émergeants liés à la sécurité des produits de la mer, est un problème qui est mentionné par de nombreux pays. Les autres problèmes mentionnés sont notamment la faiblesse ou l'absence de systèmes de gestion des données, la fiabilité des résultats de laboratoire, l'efficacité des méthodes d'analyse utilisées et les programmes d'échantillonnage appliqués.

29. Certains pays signalent la nécessité d'harmoniser dans leur propre pays les cadres juridiques et les normes en relation avec la sécurité sanitaire et l'assurance qualité du poisson et des produits de la pêche, car des procédures et des normes différentes sont appliquées selon que les produits sont destinés aux marchés internationaux ou à la consommation locale. Profitant de la faiblesse du système de contrôle sanitaire pour les produits consommés et/ou vendus localement, la manipulation et la transformation du poisson sont souvent effectuées dans de mauvaises conditions d'hygiène, ce qui fait que le poisson et les produits de la pêche mis sur le marché local sont souvent de qualité médiocre et insalubre.

Défis actuels dans le secteur post-capture

30. L'insuffisance des compétences, des équipements (installations de congélation à bord, services de débarquement, transports réfrigérés) et des infrastructures (routes, marchés, structures d'entreposages) sont mentionnées par la plupart des pays comme les principales difficultés rencontrées dans le secteur post-capture pour garantir la manipulation correcte d'un produit périssable comme le poisson, en particulier pour les communautés de petits pêcheurs traditionnels et la pêche artisanale.

31. De nombreux pays font état d'efforts consentis pour renforcer les cadres opérationnels, institutionnels et juridiques en vue d'améliorer la production, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche. Des difficultés sont signalées en ce qui concerne l'amélioration des chaînes du froid, la promotion de la consommation de poisson, l'adoption de l'analyse de la chaîne de valeur, la réduction des fraudes, l'incitation à utiliser les captures accessoires et l'adoption de nouvelles techniques pour faciliter la production de produits à valeur ajoutée dans le respect de l'environnement.

32. Les pertes post-capture sont toujours mentionnées comme un problème dans de nombreux pays, s'agissant de quantifier les pertes tout au long de la chaîne d'approvisionnement du poisson, de la capture à la consommation, de diversifier les techniques de transformation et de faire mieux comprendre et connaître l'impact des pertes post-capture sur l'environnement et sur l'économie des opérateurs.

33. Les prescriptions en matière d'éco-étiquetage et de certification continuent d'être mentionnées comme posant des problèmes, tout comme la certification qui reste difficile à obtenir compte tenu de la complexité et de la variété des normes existantes (c'est-à-dire, chevauchement des certificats obligatoires et non obligatoires). Malgré cela, les Membres semblent conscients de leur importance sur le plan de la durabilité et de la responsabilité et comme outil de commercialisation pour valoriser les produits de la pêche.

34. De nombreux Membres indiquent que la traçabilité du poisson et des produits de la pêche n'est toujours pas pleinement garantie ni dans la pêche ni dans l'aquaculture. La nécessité de renforcer la traçabilité, de mettre en place des programmes de documentation des prises et d'élaborer des stratégies efficientes pour contrôler les produits halieutiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin de prévenir la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) aux niveaux national et international est soulignée. Le problème se pose principalement dans la pêche artisanale.

35. Pour ce qui concerne les connaissances après-capture, certains pays mentionnent le manque de données et de capacités permettant d'évaluer les défis actuels, les risques futurs, les tendances et les problèmes du secteur post-capture dans les pêches de capture et dans l'aquaculture. En particulier, de nombreux pays signalent que la nécessité d'évaluer et de réduire l'impact environnemental de la pêche et des pratiques ainsi que l'absence de systèmes de suivi de la sécurité sanitaire des aliments constituent toujours un problème dans le secteur post-capture.

36. Sur le plan de la gestion durable des pêches, la plupart des pays mentionnent l'absence de compétence et de ressources humaines qualifiées comme le principal obstacle rencontré pour mesurer l'impact environnemental des pêches et des activités apparentées et pour calculer et atténuer l'impact des effets du changement climatique sur les pêches, notamment en ce qui concerne le secteur de la pêche artisanale. Un autre facteur ayant une incidence sur la durabilité des opérations de pêche est l'incapacité des cadres réglementaires de gérer et contrôler la pêche INDNR, qui compromet directement les activités menées pour optimiser la viabilité des ressources en poissons sauvages.

37. Pour ce qui concerne l'aquaculture, les coûts élevés des opérations et la nécessité d'une gestion des stocks de géniteurs sont souvent soulignés. Le plus souvent, les stocks de géniteurs ne sont pas produits localement, ce qui a une incidence en termes de coûts et d'adaptation aux conditions locales (exposition des stocks à des maladies épidémiques à répétition)

Défis actuels dans le commerce international

38. La presque totalité des pays mentionnent le manque d'informations commerciales et de renseignements sur les marchés et soulignent l'importance de ces informations (notamment informations concernant le commerce et les marchés, rapports sur les prix, procédures et documents requis pour le dédouanement, conditions d'importation, droits de douane, obstacles au commerce, règles d'origine, statistiques relatives aux pêches) pour faciliter l'accès aux marchés étrangers, en particulier pour les pêches artisanales.

39. Certains pays mentionnent l'absence d'infrastructure et/ou d'installations appropriées et des équipements nécessaires pour faciliter l'accès aux marchés internationaux. Les coûts élevés des transports et des communications, ainsi que le manque de fonds pour des ressources humaines qualifiées et d'investissements dans les nouvelles technologies sont également mentionnés.

40. Certains pays soulignent l'impact des subventions sur le développement de la pêche. Ils considèrent les subventions comme un problème important non seulement parce qu'elles contribuent à la surpêche, à la surcapacité et à la pêche INDNR, mais aussi parce qu'elles procurent un avantage pour certains pays en leur permettant d'opérer à des coûts inférieurs, ce qui constitue une concurrence déloyale et crée des difficultés supplémentaires aux pays qui n'y ont pas recours.

41. Plusieurs membres indiquent que la pêche INDNR constitue un défi majeur, non seulement dans le contexte des pratiques de pêches locales mais aussi par rapport au commerce des produits de la pêche INDNR. La nécessité d'une coopération étroite entre tous les États est également soulignée par de nombreux pays.

42. Les droits de douane élevés pour certains poissons et produits de la pêche, ainsi que les fluctuations des cours, sont également considérés comme des problèmes importants. De plus, certains pays estiment que les obstacles non tarifaires augmentent ce qui a des incidences négatives sur le commerce international, en particulier pour les petits exportateurs.

43. Comme le soulignent la plupart des pays, la certification et les autres prescriptions constituent toujours l'un des défis essentiels en termes de commerce international des produits de la pêche. Les pays exportateurs doivent se soumettre à un nombre croissant de mesures et de processus unilatéraux d'accès aux marchés du poisson et des produits de la mer, qui changent rapidement et constamment. C'est un problème pour les pays en développement, qui ne disposent pas des capacités suffisantes pour connaître, comprendre et respecter ces normes et ces exigences souvent compliquées en matière de documentation.

44. Certains pays mentionnent la nécessité de garantir la transparence des exigences et des normes uniformes dans les définitions internationales et les accords multilatéraux.

45. Comme le soulignent certains pays, les mesures sanitaires et phytosanitaires applicables aux producteurs artisanaux sont beaucoup plus complexes que pour les producteurs industriels et doivent être simplifiées.

46. Certains pays soulignent que, de façon générale, les exigences relatives à la durabilité devraient être fondées sur les risques et ne pas créer d'obstacles inutiles au commerce.

Défis actuels dans le domaine des lois et règlements

47. De nombreux pays notent qu'il importe d'examiner et d'étendre les lois et règlements nationaux afin de couvrir tous les principaux acteurs et aspects des activités post-capture (dimension sociale, économie d'échelle et questions environnementales) et de parvenir à contrôler parfaitement le poisson et les produits de la pêche ainsi que les opérations.

48. Certains pays soulignent le manque de connaissances et de capacités dans le domaine des lois et règlements appliqués dans le cas des normes de sécurité sanitaire et de qualité, des mesures sanitaires et phytosanitaires, de pêche INDNR et du Codex Alimentarius, ce qui rend la révision du cadre juridique très difficile.

49. Au niveau national, le défi important rapporté par les pays est la mauvaise coordination entre les différents organismes et services gouvernementaux concernés.

50. L'importance de l'harmonisation entre les normes nationales et internationales ainsi que la nécessité de renforcer la coordination, la participation multilatérale et la coopération entre les organes gouvernementaux dans tous les aspects des opérations post-capture sont mentionnés par plusieurs Membres.

UTILISATION DES RÉULTATS ET ACTION DE LA FAO

51. La FAO aide à la mise en œuvre de l'article 11 de différentes façons, en particulier par le biais du Programme ordinaire et d'activités financées par les donateurs. Les activités menées sont notamment les suivantes: organisation d'ateliers internationaux, régionaux et nationaux visant à diffuser et à approfondir la compréhension du Code, études menées pour élaborer des directives techniques en vue de faciliter l'application du Code, renforcement des capacités, formations et soutien technique.

52. Cet appui va être amélioré et mieux canalisé grâce aux contributions fournies par les Membres et résumées dans le présent document.

53. De plus, les Membres de la FAO sont encouragés à solliciter le soutien des bureaux nationaux et régionaux de la FAO dans le cadre du développement de leur secteur des pêches et de l'aquaculture.

54. En particulier, les Membres trouveront dans le document COFI:FT/2017/Inf.10 toutes les informations nécessaires pour demander l'assistance de la FAO.

CONCLUSION

55. Les Membres signalent un certain nombre de problèmes, de défis, d'activités en cours et de préoccupations liés à la mise en application de l'article 11 et offrent un bon aperçu de la situation globale et régionale des pratiques post-capture et du commerce dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

56. Plusieurs pays sans littoral ont répondu au questionnaire, témoignant ainsi de la pertinence et de l'importance de l'article 11 pour créer un environnement favorable et guider les activités aquacoles et les processus post-capture tout au long des chaînes de valeurs, ainsi que le commerce régional et international.

57. De façon générale, des efforts continueront d'être nécessaires pour créer un cadre opérationnel et institutionnel favorable, améliorer les systèmes d'information et de gestion des données pour les captures, les marchés et le commerce, mettre en place les systèmes d'assurance de la qualité et de la sécurité sanitaire (surtout pour les produits consommés localement), renforcer les mécanismes de contrôle, aider les communautés de pêcheurs et les petits exploitants, limiter les pertes post-capture, promouvoir l'ajout de valeur, favoriser l'application de prescriptions en matière de traçabilité et encourager l'investissement dans les secteurs.

58. Presque tous les pays soulignent la nécessité d'un cadre juridique actualisé et amélioré, qui aidera à la mise en œuvre correcte et au contrôle des règlements nationaux et internationaux et à la promotion de pratiques durables.

59. L'appui ferme et la coopération des gouvernements et des organisations internationales ainsi que la sensibilisation et l'adhésion des parties prenantes et des acteurs tout au long de la chaîne de valeur seront indispensables pour parvenir à réaliser pleinement le potentiel du secteur après capture et du secteur du commerce en protégeant la santé des consommateurs, en favorisant la mise en place de systèmes alimentaires efficaces et inclusifs, et en garantissant la gestion durable des écosystèmes et des ressources aquatiques.

60. Le présent document a vu le jour grâce aux généreux efforts des Membres qui ont fourni des observations détaillées en réponse au questionnaire. Ces réponses sont une source fondamentale d'informations nationales et régionales sur un nombre important de questions essentielles liées à l'application de l'article 11.